
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2024

A 18H30 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

SAVIGNON Joseph
SERRE Emmanuel
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
MULYK Fabien
MAUROY Claude
CORNU Liliane
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
BRUGNERA Jean-Michel
ROBERT Philippe
MASLO Raymond
ROSSI Angélique
CHANTRE Carine
BONNIER Eric
BARI Nadine

CIOT Xavier
FAYARD Adeline
DECHAUX Marie-Claire
GIRARDOT Frédéric
TRAPANI Mary
GIACOMETTI Geneviève
PONTIER Joël
LUC Alain
JOUBERT Thierry
CHAUD Frédéric
GRIET Bernard
SAURAT Coraline
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
TURC Sylvain
STUTZ Anne
CURT Jean-Pierre

GIRAUD Murielle
RAVANAT Jean-Luc
BALME Eric
MENDEZ Alain
GRAND Florence
BATTISTEL Marie-Noëlle
LE TRAOU Dominique
PONCET Denis
BALMET Lucie
BUCH Emile
MAUGIRON Frédéric
MAUGIRON Gilbert
BARTHELEMI Maryse
ROUSSET Alain
MORA Serge

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de délégués votants : 57

ORDRE DU JOUR :

- 1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
 - 1.1 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2024**
- 2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION**
- 3. ALPE DU GRAND SERRE - SITUATION – ACTUALITES**

4. ADMINISTRATION GENERALE : FINANCES – BUDGETS

4.1 BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES

- 4.1.1 SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL**
- 4.1.2 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**
- 4.1.3 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE ECONOMIE-EMPLOI (MATHEYSINE DEVELOPPEMENT)**
- 4.1.4 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE ABATTOIR**
- 4.1.5 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN**
- 4.1.6 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE – BASE NAUTIQUE DU SAUTET**
- 4.1.7 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE SPANC**
- 4.1.8 SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE**

4.2 FISCALITE : TAUX & PRODUIT

- 4.2.1 TAXE D’HABITATION – TAXE SUR LE FONCIER BATI – TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**
- 4.2.2 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)**
- 4.2.3 TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)**
- 4.2.4 GEMAPI : PRODUIT 2024**
- 4.2.5 PRODUIT DE LA FISCALITE : ETAT RECAPITULATIF**

4.3 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

- 4.3.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – AUTORISATION D’ENGAGEMENT**
- 4.3.2 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

4.4 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- 4.4.1 ENVELOPPES DE SUBVENTION PAR COMMISSION THEMATIQUE**
- 4.4.2 SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES**
- 4.4.3 SUBVENTIONS AUX EVENEMENTS LABELLISES**
- 4.4.4 SUBVENTION A L’EHPAD DE MENS : TRANSPORT ACCUEIL DE JOUR**
- 4.4.5 SUBVENTION A L’ASSOCIATION CAFES : PREFIGURATION ESPACE DE VIE SOCIALE**
- 4.4.6 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L’ASSOCIATION LA MURE CINEMA THEATRE**
- 4.4.7 ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L’ASSOCIATION LA MURE CINEMA THEATRE**
- 4.4.8 LA MURE CINEMA THEATRE : CONVENTION D’OBJECTIFS**
- 4.4.9 GEMAPI – SYMBHI : PROGRAMME D’INTERVENTIONS 2024**
- 4.4.10 AGEDEN – TRANSITION ENERGETIQUE DES HABITATIONS : CONTRACTUALISATION DU PROGRAMME D’ACTIONS 2024**
- 4.4.11 MATHEYSINE RENOVATION : ENVELOPPE DE SUBVENTIONS**
- 4.4.12 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MATHEYSINE TOURISME – OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**
- 4.4.13 LUDOTHEQUE JEUX RIGOLE : SUBVENTION ANNUELLE**
- 4.4.14 SCIC PETITE ENFANCE EN MATHEYSINE : CONTRIBUTION**
- 4.4.15 SUBVENTION : DISPOSITIF « FINANCER MON INVESTISSEMENT COMMERCE ET ARTISANAT »**

5. ADMINISTRATION GENERALE : PERSONNEL

- 5.1 PERSONNEL : EMPLOI NON-PERMANENT LIE A UN ACCROISSEMENT D’ACTIVITE**

6. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- 6.1 PETITE HOTELLERIE DE PLEIN AIR – ETUDE DE FAISABILITE : DEMANDE DE SUBVENTION**

7. MONTAGNE ET AGRICULTURE

- 7.1 STRATEGIE LOCALE AGRICOLE DU SUD-ISERE : CONVENTION DE PARTENARIAT**

8. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI

- 8.1 APPROBATION DU CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS**

- 
9. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT
 10. ECONOMIE & EMPLOI
 11. EAU ET ASSAINISSEMENT
 12. PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE
 13. SPORT
 14. CULTURE ET PATRIMOINE
 15. SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS ET GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
 16. CALENDRIER DES INSTANCES : 1^{ER} SEMESTRE 2024

Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT

Madame la Présidente ouvre la séance.

1 SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1.1 Procès-verbal du 7 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2024.

2 ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant : **Actes conclus entre le 7 mars et le 3 avril 2024** :

→ **LOCATIONS, BAUX, CREDITS-BAUX**

→ **MARCHES (MAPA) ET ACCORDS CADRE**

- Signature contrat de reprise du carton papier issu des emballages – Revipac – le 07/03/24
- Signature contrat de reprise de l'aluminium issu des emballages – Affimet – 07/03/24
- Signature contrat de reprise du petit aluminium issu des emballages – Piral – 07/03/24
- Signature de la convention co-compostage avec la chambre de l'agriculture le 27/03/24.
- Signature contrat RICOH pour copieur La Gare du temps.
- Réhabilitation de l'usine 6 en vue de l'implantation des Fermes d'Ici : Activ'Plomberie : 3 946,44 € - MADDALON : 2 413,20
- Maintenance étanchéité toitures bâtiments industriels : ANTARES : 19 345,23 €
- Espaces verts Ateliers du Villaret : AFIPH : 3 995,00 €
- Maintenance extincteurs divers bâtiments : 1 177,44 €
- Abattoir : Audit installation station de prétraitement : 5 085,28 €
- Alp'Eco tracking bovins : 3 003 € TTC

- **DEPOTS DE GARANTIES**
- **REALISATION D'EMPRUNTS ET LIGNES DE TRESORERIE**
- **CONTRATS D'ASSURANCES**
- **ALIENATION DE BIENS IMMOBILIERS JUSQU'À 4 600 €**
- **INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENDRE LA COLLECTIVITE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE**
 - Procédure « appel » pour le litige CARRON / CCM (Espace Evolutif).
- **SIGNATURE DE CDD**
 - Procédure « appel » pour le litige CARRON / CCM (Espace Evolutif).

3 ALPE DU GRAND SERRE – SITUATION & ACTUALITES

Présentation par Coraline SAURAT :

Madame la Présidente fait un point d'actualités sur les éléments de situation au regard des points développés lors des trois précédents conseils communautaires.

Elle se réjouit du soutien financier récemment apporté par l'Agence pour le Développement de la Matheysine à la régie AGS. Il s'agit d'un geste fort qui couvrira 80% des salaires d'un mois d'hiver.

Elle donne la parole à Monsieur Eric BONNIER, Président de l'ADM, et remercie l'ensemble des membres siégeant et présents à l'Assemblée Générale de l'ADM pour ce soutien.

Eric BONNIER : L'ADM est un outil pour favoriser l'emploi sous la forme d'une association créée en 1992 avec des fonds de Charbonnage de France. Elle a la particularité d'être composée d'élus et de chefs d'entreprises.

Il a été décidé de verser une somme importante mais sans mettre en danger l'ADM, en toute responsabilité.

Cet apport de 100 000€ est versé à titre de solidarité : Cela ne sauve pas la station mais il s'agit d'un geste fort à date. L'esprit de cette aide est de soutenir la régie pour sauver l'emploi dans l'attente de la réalisation du projet prévu pour la station. Cette somme représente un mois de masse salariale.

Coraline SAURAT : Cette démarche montre une volonté collective sur ce dossier et d'autres pistes restent à explorer. Un travail s'engage avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour plus de souplesse budgétaire en vue de maintenir l'exploitation, avec notamment la demande de ne pas passer les écritures pour ordre.

Le Département a répondu défavorablement à la demande d'un soutien financier sur le coût des Grandes Inspections. Cependant une porte reste ouverte avec une aide possible sur une autre enveloppe, à suivre.

L'opération « Forfaits solidarité » a été un succès sur une très courte période avec plus de 600 forfaits vendus.

Le Préfet est venu sur la station le 19 mars dernier, skis aux pieds, pour voir le potentiel du domaine et rencontrer de nombreux socio-professionnels, acteurs de la vie de la station, députée, sénateurs, élus de la Région et du Département. Le Préfet nous apporte son soutien politique pour un projet novateur dont le modèle reste à financer. Il soutient le fait qu'il vaut mieux maintenir l'activité plutôt que d'engager un plan social, mais il ne dispose pas de fonds dédiés. Il nous encourage à retravailler les éléments de langage sur le projet à long terme.

La situation actuelle est la suivante : On peut maintenir la saison d'été avec un budget annexe équilibré, grâce à un étalement des Grandes inspections.

Pour les perspectives à court terme, un calcul du coût d'une fermeture est estimé à 1 400 000 €. Pour le cas du maintien de la régie à date, avec un chiffre d'affaires sur la saison d'hiver de 750 000 €, on reste bien en deçà du petit équilibre. Le coût déficitaire à combler à l'été sera de 350 000 €

A court terme, une régie intéressée serait la seule porte de sortie pour trouver un gestionnaire qui supportera une partie du risque financier.

Coraline SAURAT propose de réunir le Conseil communautaire à 17h30 le 29 avril, avec ce seul sujet à l'ordre du jour, avant la Conférence des maires de 18h30 qui accueillera le Préfet.

Jean-Marc LANEYRIE : Le maillon faible à court terme étant l'absence de trésorerie de la régie, la création d'une société d'économie mixte est-elle toujours envisagée ?

Coraline SAURAT : Cette solution concerne le projet à long terme. Pour l'instant, il faut assurer la gestion de la station à court terme. La régie « intercommunale » a atteint ses limites. Il faut laisser la main à des professionnels.

Jean-Marc LANEYRIE : Le comblement du déficit ne pose pas de souci cette année pour la CCM qui réalise un de ses meilleurs résultats de clôture. Cela fonctionne pour une saison d'été, mais qu'en est-il de la saison d'hiver ? Il est catastrophique de descendre dans la boue au bas du domaine. D'autres stations font de la neige à basse altitude.

Coraline SAURAT : C'est la question qui se pose : si un candidat répond à la régie intéressée, la saison d'hiver sera sauvée si les élus acceptent le « marché financier ».

La vétusté de l'usine à neige ne permet pas de produire de neige à « haute » température.

Elle souligne que pour l'hiver passé, les équipes ont effectué un travail monstrueux, à acheminer la neige avec les faibles moyens mis à leur disposition, et elle les en remercie.

4 ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES, BUDGETS

4.1 Budget principal & budgets annexes

Madame la Présidente souligne l'importance du moment pour l'avenir de la collectivité, et met en avant le Plan Pluriannuel d'Investissement introduit sur les budgets soumis à la M57.

Ce processus budgétaire a représenté un travail important. Elle adresse ses remerciements aux vice-présidents, et en particulier au Vice-président aux Finances, Dominique LE TRAOU, qui a présenté le budget dans chaque commission.

Les budgets présentés sont la traduction des orientations présentées lors du DOB qui représente un véritable exercice de concertation et de transparence.

Ce budget se veut ambitieux, responsable, tourné vers l'avenir :

- Ambitieux avec 31 millions d'euros pour 20 000 habitants et de nombreux champs d'actions ;
- Responsable pour les habitants et le territoire malgré le contexte national complexe ;
- Tourné vers l'avenir via le Plan Pluriannuel d'Investissement, la mise en place de nouveaux outils ou la restructuration de l'organigramme de la collectivité.

Vue d'ensemble synthétique consolidée			Investissement 2024	Investissement global PPI
Section	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	21 931 340	21 931 340	9 000 000 €	21 500 000 €
Investissement	8 988 274	8 988 274		
TOTAL	30 919 613	30 919 613		

Présentation des propositions budgétaires par fonction :

1- Opération non ventilable (fiscalité-emprunt)

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
4 900 000	240 000

Dotations Fiscalité Reversement
fiscalité
Communes

2- Services Généraux – communication

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2 580 000	397 000

Réhabilitation Plan Intercommunal Structuration
siège Sauvegarde service
Document Unique Evaluation des risques professionnels Refonte Site Internet Renouvellement parc informatique Projet Territoire

3- Culture – Vie sociale – Jeunesse - Sports - Loisirs

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 480 000	490 000

Etude Convention Territoriale Itinérance
gouvernance Arts & Culture Bus France Services
ALSH Cinéma Théâtre Fonds concours Terre de Jeux Sport féminin
Coordination Erasmus+ Label Info Jeunes Maison Messiaen Accès aux droits Parc informatique Réseau Maticena
Enfance Subventions Associations et Evènements Préfiguration Espace de Vie Sociale Cinéma Théâtre Subventions Piscine Territoriale Accès PMR
Formations BAFA Piscine Territoriale SAS entrée

4- Santé – Action sociale- Petite Enfance

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
560 000	540 000

Accueil Jour Subvention Contrat Local de Santé
Aide Transport SCIC Petite Enfance Renforcement Action Parentalité Coordination
Construction Crèche à St Théoffrey Fonds Innovation Petite Enfance Coordination Subventions Associations Achat minibus FIPE Contrat Local de Santé Diagnostic

Le programme de construction de la crèche a reçu les félicitations de l'Architecte des Bâtiments de France pour son intégration paysagère et le choix architectural.

5- Aménagement du Territoire et Habitat (+8 mobilité douce)

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
475 000	215 000

Autorisation
Droits des
Sols
Service
Instructeur
Consultance architecturale
 Document
Planification
 Via Matacena
Publicité
Service Instructeur
Très Haut Débit
 Logement
ADIL – AURG
OFPI

Le Document de planification répond au besoin révélé par le Projet de Territoire de se doter de documents stratégiques pour l'avenir.

6- Action économique (développement économique, développement touristique, rayonnement Attractivité, Agriculture)

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
3 400 000	3 900 000

Etude ICPE
Abattoir
Coopération internationale
Forestivités
 SAAM
LEADER
Expérimentation bovins-GPS
 Réseaux Randonnée
Etude VTT
Sautet, espace ludo aquatique
 Prairie de la Rencontre, Territoire Napoléon
Usine 6
Matheysine
Tourisme
Etude Pérennité Mine Image
 Sentiers PDIPR
Etude gouvernance SIVOM Lac de Monteynard
 Gare du Temps
Soutien aux porteurs de projets
Plan Alimentaire
Subventions
Associations Evènements
 Clauses Sociales
 Vidéo attractivité
 Itinérance Tour Obiou
Stratégie Forestière
 Alpe Du Grand Serre

Cette fonction est le cœur de l'action de la CCM.

Notre territoire est précurseur pour l'expérimentation des colliers GPS sur les bovins sur trois alpages : le Sénépi, Cholonge et Valbonnais.

7- Environnement : Gestion déchets, Eau, prévention Inondations, Actions transition, Energie, Préservation patrimoine naturel

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
6 600 000	2 300 000

Contrôle Accès
 ENS Gillardes
 Financement ATHANOR
UIVE
CdT
 Politique biodéchets composteurs, sensibilisation
GEMAPI
 TEOM
 Etude déchetterie nord
 Matheysine
Rénovation
 Etude préfiguration Eau-assainissement
 Approche schéma directeur Eau-assainissement
 ANC Campagne collective
 Multi-Matériaux
 Plan climat-énergie territorial – 1^{ère} approche

La politique de gestion des déchets comprend en particulier le financement des outils de gestion d'Athamor : A cette date, le Centre de tri est finalisé. Pour l'Unité d'Incinération et de Valorisation Energétique, nous subissons une « explosion des coûts » entre 11 et 15 millions pour l'interco au lieu des 7 millions d'origine. En conséquence, l'étude financière menée par le bureau Stratorial a préconisé une hausse de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères. C'est une décision lourde de conséquence qui ne satisfait personne mais qui est nécessaire pour investir dans l'avenir et faire face aux vrais besoins : financement d'Athamor et gestion locale des déchets. Des études sont en cours sur le contrôle d'accès aux déchetteries, le projet de déchetterie au nord du territoire, les biodéchets, le passage au tri « multi matériaux ». Cela fait partie d'une stratégie globale. La hausse de la fiscalité reste le point dur du Budget Déchets.

Un séminaire sur le thématique des déchets est en préparation pour travailler ensemble sur les enjeux et les orientations.

Déclinaison des vues d'ensemble par budget :

4.1.1 Synthèse du Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL		dépenses	recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 951 050,00	2 691 333,47
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent	810 000,00	890 000,00
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		179 716,53
		=	=
	total de la section Investissement	3 761 050,00	3 761 050,00
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 604 798,05	11 498 072,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		3 106 726,05
		=	=
	total de la section Fonctionnement	14 604 798,05	14 604 798,05
	TOTAL DU BUDGET	18 365 848,05	18 365 848,05

4.1.2 Synthèse du Budget annexe Gestion des déchets

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS		dépenses	recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 379 482,00	1 274 647,81
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent	460 000,00	
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		564 834,19
		=	=
	total de la section Investissement	1 839 482,00	1 839 482,00
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 956 645,12	4 209 000,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		747 645,12
		=	=
	total de la section Fonctionnement	4 956 645,12	4 956 645,12
	TOTAL DU BUDGET	6 796 127,12	6 796 127,12

4.1.3 Synthèse du Budget annexe Economie-emploi

BUDGET ANNEXE ECONOMIE		dépenses	recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 403 160,21	1 671 339,36
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		274 162,00
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté	542 341,15	
		=	=
	total de la section Investissement	1 945 501,36	1 945 501,36
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 271 474,61	1 013 000,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		258 474,61
		=	=
	total de la section Fonctionnement	1 271 474,61	1 271 474,61
	TOTAL DU BUDGET	3 216 975,97	3 216 975,97

4.1.4 Synthèse du Budget annexe Abattoir

BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL		dépenses	recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	50 891,61	30 500,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		20 391,61
		=	=
	total de la section d'exploitation	50 891,61	50 891,61
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	164 347,12	159 731,61
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent	57 270,00	19 770,00
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		42 115,51
		=	=
	total de la section Investissement	221 617,12	221 617,12
	TOTAL DU BUDGET	272 508,73	272 508,73

4.1.5 Synthèse du Budget annexe Maison Messiaen

BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN		dépenses	recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	248 067,47	239 500,93
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		8 566,54
		=	=
	total de la section Investissement	248 067,47	248 067,47
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	295 376,65	100 000,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		195 376,65
		=	=
	total de la section Fonctionnement	295 376,65	295 376,65
	TOTAL DU BUDGET	543 444,12	543 444,12

4.1.6 Synthèse du Budget annexe Gestion touristique – Site du Sautet

BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE SAUTET		dépenses	recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	165 509,24	64 295,91
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		101 213,33
		=	=
	total de la section d'exploitation	165 509,24	165 509,24
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	221 545,91	218 035,64
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		3 510,27
		=	=
	total de la section Investissement	221 545,91	221 545,91
	TOTAL DU BUDGET	387 055,15	387 055,15

4.1.7 Synthèse du Budget annexe SPANC

BUDGET ANNEXE SPANC		dépenses	recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	143 000,00	70 210,60
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		72 789,40
		=	=
	total de la section d'exploitation	143 000,00	143 000,00
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	72 571,00	72 571,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent	80 148,74	80 149,00
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté	0,26	
		=	=
	total de la section Investissement	152 720,00	152 720,00
	TOTAL DU BUDGET	295 720,00	295 720,00

4.1.8 Synthèse du budget annexe Alpe du Grand Serre

BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE		dépenses	recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	443 644,31	380 861,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté		62 783,31
		=	=
	total de la section d'exploitation	443 644,31	443 644,31
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	591 274,96	203 500,00
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent	7 015,00	
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		394 789,96
		=	=
	total de la section Investissement	598 289,96	598 289,96
	TOTAL DU BUDGET	1 041 934,27	1 041 934,27

Coraline SAURAT invite les élus à poser leurs questions sur ces budgets qui leur ont été transmis en amont du conseil.

Pas de questions dans la salle.

4.2 Fiscalité : Taux & produit

4.2.1 Taxe d'Habitation – Taxe Foncier bâti – Taxe Foncier non bâti

Conformément au débat d'orientations budgétaires, il est proposé de MAINTENIR les taux de fiscalité suivants :

- Taxe Habitation : proposition de maintenir le taux appliqué en 2023
- Taxe Foncier Bâti : proposition de maintenir le taux appliqué en 2023
- Taxe Foncier Non Bâti : proposition de maintenir le taux appliqué en 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **FIXE** les taux de référence suivants à compter de l'exercice comptable 2024 :

- Taxe d'habitation : 8,30%,
- Taxe foncière non bâti : 6,00%
- Taxe foncière bâti : 1,75%

4.2.2 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Conformément au débat d'orientations budgétaires, il est proposé de MAINTENIR le taux de fiscalité pour la Cotisation Foncière des Entreprises – CFE :

- Maintien du taux appliqué en 2023, et capitaliser en réserve le taux de droit commun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** le taux de CFE à 29,44% à compter de l'exercice comptable 2024 ;
- ➔ **FIXE** la mise en réserve de la fraction du taux capitalisable au taux correspondant à la différence constatée entre le taux CFE voté et le taux maximum de droit commun ;
- ➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

4.2.3 Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Selon les préconisations de l'étude financière et fiscale, et conformément au débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'augmenter le taux de TEOM à compter de 2024, pour faire face aux nombreux enjeux de cette compétence (financement des outils de traitement, nouvelle réglementation...). Cette taxe n'a pas subi d'augmentation depuis 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à la majorité : 56 voix Pour, 1 voix Contre, 0 abstention :

- ➔ **FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice comptable 2024 :**
 - **TEOM : 13,70%**
- ➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

4.2.4 GEMAPI : produit 2024

Conformément au débat d'orientations budgétaires, il est proposé de **MAINTENIR** le produit de fiscalité suivant :

- Produit de la taxe GEMAPI à 200 000 € pour 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DETERMINE le produit de la taxe additionnelle GEMAPI à 200 000 € - deux cent mille euros** - applicable aux taxes d'habitation, foncières, et à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à compter de l'exercice comptable 2024 ;
- ➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

4.2.5 Produit de la fiscalité - Etat récapitulatif

Désignation des produits de fiscalité sans vote de taux	BP 2024
Taxe habitation Compensation	2 100 000
CET – Etat Compensation	500 000
Taxe Foncière – Etat Compensation	16 000
IFER	730 000
CVAE compensation	700 000
TASCOM	190 000

Ratio fiscalité/habitant (compensation – fiscalité sans taux)	218 € par habitant
---	--------------------

Désignation des produits de fiscalité avec vote de taux	BP 2024
Taxe habitation	545 000
Taxe foncière bâtie	450 000
Taxe foncière non bâtie	30 000
Cotisation Foncière Entreprises	3 000 000
GEMAPI	200 000
TEOM	3 340 000

Ratio fiscalité/habitant (fiscalité avec taux)	390 € par habitant
--	--------------------

Reversement des produits de fiscalité	BP 2024
FNGIR – reversement sur reforme TP	- 442 748
Attribution Compensation Communes reversement Fiscalité	- 4 347 000
FPIC – reversement fiscalité	- 50 000

Ratio reversement fiscalité par habitant	- 249 € par habitant
--	----------------------

4.3 Approbation des budgets primitifs : budget principal et budgets annexes

4.3.1 Autorisation de paiement – Autorisation d'Engagement

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement.

Les autorisations de programme résultent du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), outil de programmation des investissements.

Cette modalité de gestion permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le plan pluriannuel fixant les autorisations de programme 2024 et les projections d'investissement à 5 ans, à compter de 2024 – mise en œuvre de la M57 – est annexé à la présente délibération.

Plan Pluriannuel Investissement 2024-2028	Budget principal	Budget annexe Gestion déchets	Budget annexe Economie Emploi
Dépenses /PPI	10 979 500 €	10 345 780 €	180 000 €
Recettes /PPI	4 875 788 €	6 248 072 €	-

Autorisations de Programmes 2024 Issues du PPI 2024-2028	Budget principal	Budget annexe Gestion déchets	Budget annexe Economie Emploi
Dépenses	3 322 050 €	1 575 482 €	60 000 €
Recettes	1 228 575 €	138 887 €	-

Les Autorisations d'Engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la Communauté de Communes s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

Les Autorisations d'Engagement (AE) doivent être couvertes par des Crédits de paiement (CP). L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement relatives au budget principal et aux budgets annexes Maison Messiaen, Economie-emploi (Matheysine Développement) et Gestion des déchets sont annexées à la présente délibération.

Autorisations d'Engagement 2024	
Budget principal	570 800 €
Budget annexe Maison Messiaen	79 500 €
Budget annexe Economie-emploi	161 260 €
Budget annexe Gestion des déchets	2 507 400 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** les autorisations de programme sur la base du Plan pluriannuel d'investissement pour le budget principal, et les budgets annexes concernés, à savoir Economie-emploi (Matheysine Développement) et Gestion des déchets sous nomenclature M57
- ➔ **FIXE** les autorisations d'engagement pour le budget principal et les budgets annexes Maison Messiaen, Economie-emploi (Matheysine Développement) et Gestion des déchets sous nomenclature M57.

4.3.2 Approbation des budgets primitifs 2024

Vue Ensemble consolidée

VUE ENSEMBLE BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES		dépenses	recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	7 031 498,67	6 530 659,82
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent	1 414 433,74	1 264 081,00
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté	542 341,41	1 193 533,00
		=	=
	total de la section Investissement	8 988 273,82	8 988 273,82
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 931 339,59	17 365 939,51
		+	+
REPORTS	restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 solde d'exécution de la section fonctionnement reporté	-	4 565 400,08
		=	=
	total de la section Fonctionnement	21 931 339,59	21 931 339,59
	TOTAL DU BUDGET	30 919 613,41	30 919 613,41

Les maquettes budgétaires présentées sont établies selon les données présentées lors du débat d'orientations budgétaires adopté par l'Assemblée délibérante.

Les budgets annexes doivent être votés lors de la même séance de l'assemblée délibérante que le budget principal.

Après présentation des différents documents budgétaires, Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires de procéder au vote des budgets primitifs 2024 de la Communauté de Communes de la Matheysine.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		VUE SYNTHETIQUE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	14 604 798	14 604 798	3 761 050	3 761 050	18 365 848	18 365 848
Gestion Déchets	4 956 645	4 956 645	1 839 482	1 839 482	6 796 127	6 796 127
Eco Matheysine Dev	1 271 475	1 271 475	1 945 501	1 945 501	3 216 976	3 216 976
Abattoir	50 892	50 892	221 617	221 617	272 509	272 509
Maison Messiaen	295 377	295 377	248 067	248 067	543 444	543 444
Gestion TSautet	165 509	165 509	221 546	221 546	387 055	387 055
SPANC	143 000	143 000	152 720	152 720	295 720	295 720
AGS BA	443 644	443 644	598 290	598 290	1 041 934	1 041 934
TOTAL	21 931 340	21 931 340	8 988 274	8 988 274	30 919 613	30 919 613

Vue d'ensemble synthétique consolidée		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 931 340	21 931 340
Investissement	8 988 274	8 988 274

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, :

- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget principal Primitif** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget annexe Gestion des déchets** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget annexe Economie-emploi (Matheysine Développement)** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité (Jean-Pierre CURT ne prend pas part au vote), le **Budget annexe abattoir** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget annexe Maison Messiaen** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget annexe Gestion touristique – base nautique du Sautet** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget annexe SPANC** pour l'exercice comptable de 2024.
- ➔ **APPROUVE**, à l'unanimité, le **Budget annexe AGS** pour l'exercice comptable de 2024.

4.4 Subventions & Participations

4.4.1 Enveloppes de subventions par commission thématique

Il est proposé d'acter le montant des enveloppes de subventions allouées pour les commissions internes thématiques, telles-que présentées dans la maquette budgétaire :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE** d'attribuer les enveloppes de subventions suivantes pour les commissions thématiques internes à la CCM :

Commissions	Montant Attribué
Jeunesse	10 000 €
Enfance	25 000 €
Culture et Patrimoine	10 000 €
Agriculture	4 000 €
Forêt-bois	2 000 €
Tourisme	5 000 €
Attractivité	10 000 €
Sport	5 000 €

Sport féminin	2 000 €
Terre de Jeux	10 000 €

→ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.2 Subventions aux budgets annexes

Il est proposé d'acter les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes telles-que présentées au ROB et développées dans la maquette budgétaire :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe Gestion des déchets pour l'année 2024 :

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	MONTANT ATTRIBUE
Subvention BA régie administrative sans ps morale	370 000 €

→ **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe Alpe du Grand Serre pour l'année 2024 :

BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE	MONTANT ATTRIBUE
Subvention BA régie indus.com sans ps morale	250 000 €

→ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.3 Subventions aux évènements labellisés

Il sera proposé d'attribuer les subventions labellisées hors enveloppe des commissions thématiques, telles-que présentées dans la maquette budgétaire. Il sera proposé d'augmenter la subvention de 3 000 à 4 000 € par évènement.

Cette décision vise à mieux prendre en compte les réalités économiques actuelles, notamment l'impact de l'inflation.

Elle témoigne également de la volonté de la Communauté de Communes de promouvoir des évènements qui contribuent à la vie sociale, culturelle et sportive de la Matheysine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ORGANISME ET EVENEMENTS	MONTANT ATTRIBUE
Association Les Montagn'Arts / Festival	4 000 €
Association Musique à Corps / Nuits musicales à Corps	4 000 €
Courants d'Arts / festival Jazz'Alp	4 000 €

Ville de La Mure Pôle d'animations / La Mure du Son	4 000 €
Ecurie Obiou / Rallye de la Matheysine	4 000 €
Troll Team Triathlon / Triathlon Nature du Valbonnais	4 000 €
La Matheysienne VTT / Epreuve VTT	4 000 €
SIVOM du Lac de Monteynard / Trail des passerelles de Monteynard	4 000 €
Athlétic Club Matheysin / Sky Race	4 000 €
Eventeam Group / Swim Run Man	4 000 €
Dauphiné Ski Alpinisme / Verticale du Grand Serre	4 000 €

➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.4 Subvention à l'EHPAD de Mens : transport accueil de jour

Pour aider au financement du transport en taxi des familles de la Matheysine vers l'EHPAD de Mens qui assure un accueil de jour, l'Intercommunalité alloue une aide financière maximale de 5 000 €, dont les fonds sont débloqués au fur et à mesure des besoins de financement sur demande de la direction de l'EHPAD. Cette participation vient compléter le reste à charge des familles après le financement de l'ARS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **ATTRIBUE** la subvention telle-que proposée ci-dessus.

4.4.5 Subvention à l'association CAFES : Préfiguration Espace de Vie sociale

Les Centres sociaux et les Espaces de vie sociale sont des équipements dont le projet social est agréé par la CAF. Leur vocation première est d'animer la vie sociale sur un territoire, par le renforcement des liens sociaux et familiaux et par la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. En ce sens, ils constituent une réponse aux besoins repérés dans le diagnostic social partagé de la Matheysine.

Le 22 mai 2023, dans le cadre du projet social de territoire, le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale a validé le lancement d'une étude de préfiguration d'un Espace de Vie Sociale (EVS), portée par l'association CAFES. La première partie de ce projet consiste à recueillir et à partager les besoins autour de la solidarité, de la citoyenneté, des liens intergénérationnels...

Lors du Comité de Pilotage de l'EVS, réuni le 16 octobre 2023, le cahier des charges du diagnostic, la méthodologie de recueil et d'analyse partagée des besoins sociaux, le calendrier et le budget prévisionnel de l'étude ont été validés.

Ce dernier s'élève à près de 40 000 €, sur 15 mois (2023-2024). Les principaux postes de dépenses concernent :

- Appui méthodologique de la Fédération des Centres Sociaux de l'Isère : 4 250 €
- Réalisation de portraits de bénévoles et d'habitants fréquentant régulièrement CAFES : 2 200 €
- Mobilisation d'une salariée de CAFES à mi-temps pour conduire et animer l'étude de préfiguration : 28 500 €.

Il est nécessaire d'attribuer la seconde partie de la subvention de préfiguration sur l'exercice 2024, d'un montant de 4 000 € (rappel : 2023 = 1 000 €).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 4 000 € à l'association CAFES pour la préfiguration de l'Espace de Vie Sociale.

4.4.6 Attribution de Subvention à l'Association « La Mure Cinéma Théâtre »

Il est nécessaire d'acter la subvention annuelle versée à l'Association La Mure Cinéma Théâtre, telle-que présentée dans la maquette budgétaire.

Pour rappel, l'intercommunalité prend directement en charge les postes de Directeur et directeur adjoint de l'association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 110 000 €, cent dix mille euros au titre de l'exercice 2024, à l'association La Mure Cinéma Théâtre ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.7 Attribution de Subvention complémentaire à l'Association « La Mure Cinéma Théâtre »

La Ville de La Mure va entreprendre des travaux au Cinéma-Théâtre. Pour ce faire, la CCM sera appelée à contribuer par un fonds de concours en investissement.

Cependant, l'association va être confrontée à une fermeture pour la durée des travaux.

Il est proposé que l'intercommunalité pallie l'absence de recettes par le versement d'une aide complémentaire à la subvention principale estimée à 5 000 € (montant maximum). Ce dispositif ne dispose d'aucun caractère de reconduction.

Cette subvention sera versée sur présentation d'un état comptable contradictoire faisant apparaître le manque à gagner à l'issue de la période des travaux, qui fixera le montant définitif de l'aide complémentaire 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention complémentaire d'un montant maximum de 5 000 € dans les conditions définies ci-dessus ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.8 La Mure Cinéma-Théâtre : convention d'objectifs

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les principales missions exercées par La Mure Cinéma Théâtre pour le compte de l'Intercommunalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention, et tous les documents afférents à cette décision.

4.4.9 GEMAPI-SYMBHI : programme d'interventions 2024

La contribution de l'intercommunalité au syndicat s'élève à :

	Section	Montant € TTC
Contribution au budget général SYMBHI	Fonctionnement	11 172 €
	Investissement	8 195 €
Contribution aux opérations sur le territoire CCM	Fonctionnement	7 828 €
	Investissement	171 193 €
Total contribution CCM au SYMBHI 2024		198 388 €

Le programme des actions menées par le SYMBHI pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine au titre de la compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations est présenté ci-dessous.

Ce programme a un puissant effet levier : avec 200 000 € de fiscalité, on obtient 1 000 000€ pour tout le territoire.

		Inscrit BP 2024 SYMBHI montants € TTC
Reste à réaliser des travaux 2023-2024	REPORT	57 836,56
REMBOURSEMENT FCTVA 2023 DEPARTEMENT OPERATION MO DELEGUE	Connu	25 400,00
REMBOURSEMENT AIDE AERMC SUR CONTINUITÉ BONNE POUR DEPARTEMENT	Connu	18 000,00
Travaux de restauration de la Bonne à Valbonnais		97 211,76
EBF JONCHE ROUTE PREITE Pierre Châtel - ETUDE engagée 2022	REPORT	18 777,00
EBF JONCHE ROUTE PREITE Pierre Châtel - ETUDE complément	estim	12 000,00
EBF JONCHE ROUTE PREITE Pierre Châtel - travaux	estim	60 000,00
Travaux de restauration de la Jonche à Pierre Châtel		90 777,00
Echauds Lavaldens -travaux complémentaires dépollution – ETUDE	REPORT	14 727,12
Echauds Lavaldens -travaux complémentaires dépollution -TRAVAUX	REPORT	155 608,80
Echauds Lavaldens -travaux complémentaires dépollution - avenant imprévus	estim	36 000,00
Travaux complémentaires Lavaldens Les Echauds		206 335,92
Etudes de dangers des systèmes d'endiguements : finalisation des études SE Valbonnais, Entraigues, Valjouffrey + lancement foncier	Report + estim	223 980,00
Études Plan de gestion des matériaux (Malsanne + Bonne)	estim	63 163,20
Plans de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) - travaux (BERCE + Renoué) 2023	REPORT	19 430,00
Plans de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) - travaux (BERCE + Renoué) 2024	estim	36 000,00

Travaux gestion des EEE (Berce, renouvelées) – Matheysine – Valbonnais - Beaumont		55 430,00
Travaux de gestion de la Végétation - campagne 2023 – 2024 – Jonche – Bonne	<i>estim</i>	24 000,00
Participation CCM SDAL SYMBHI	<i>estim</i>	6 000,00
EBF JONCHE AVAL sous MOE interne ETUDE	<i>estim</i>	6 000,00
Travaux de confortement des digues	<i>Estim</i>	84 000,00
	<i>connu</i>	
REMBOURSEMENT AIDE DEPARTEMENT DIGUE CHAUX (opération annulée)	<i>Estim</i>	8 430,00
Provision travaux d'urgence et imprévus		104 000,00
	TOTAL	969 327,88 €

Il est nécessaire d'acter la contribution et la programmation des travaux pour l'exercice 2024.

Monsieur Fabien MULYK ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité (1 NPPV) :

- ➔ **APPROUVE** le programme d'interventions tel-que présenté en séance ;
- ➔ **ACTE** la contribution 2024 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.10 AGEDEN – Transition énergétique des habitations: contractualisation du programme d'actions 2024

En 2021, le paradigme évolue avec l'obligation de constituer un SPPEH à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, service public de la performance énergétique de l'habitat. L'assemblée délibérante en 2020 a validé la coopération avec le Département de l'Isère pour permettre de répondre collégialement à l'appel à manifestation d'intérêt prescrit par la Région pour continuer à bénéficier des fonds publics, notamment au titre du SARE service d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

Le dispositif évolue en 2024 en un SPRH = Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

L'opérateur pour la Matheysine, à date, est l'AGEDEN :

- Le programme des actions menées par l'AGEDEN pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine au titre du SPRH ;
 - La contribution de l'intercommunalité à l'AGEDEN, et des financements publics sollicités au titre du SARE
- A noter à compter de 2024, la région ne finance plus ce service.

Synthèse du programme – budget prévisionnel 2024 :

Budget CCM convention Ageden	57 520
Recette SARE	19 603
Reste à charge du territoire	37 917
Programme total (socle + CCM)	80 015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme d'actions 2024 ;
- ➔ **ACTE** la contribution et le plan de financement 2024 ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles au titre du SARE.

4.4.11 Matheysine Rénovation : Enveloppe de subventions

Pour alimenter le travail d'accompagnement de l'AGEDEN auprès des particuliers, dans le cadre du SPRH, l'intercommunalité a mis en œuvre une enveloppe financière d'aide de rénovation énergétique. Il est proposé de conforter le montant de l'enveloppe d'aide spécifique affectée à ce dispositif mis en œuvre par la Communauté de Communes de la Matheysine :

Matheysine Rénovation – (SPRH)	25 000 €
--------------------------------	----------

En finançant ces travaux de rénovation, la CCM contribue à diminuer l'impact environnemental et permet aux habitants de réduire leur budget ménage lié aux dépenses énergétiques.

Depuis le début de ce dispositif, les aides attribuées par la CCM aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur habitation s'élèvent à plus de 72 000 €. **Cette aide attribuée par l'Intercommunalité a généré un chiffre d'affaires (devis /travaux) de 1 100 000 € pour les entreprises locales.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** l'enveloppe de subventions d'un montant de 25 000 € pour l'année 2024 pour le dispositif « Matheysine Rénovation » ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.12 Attribution de subvention à Matheysine Tourisme – Office de tourisme communautaire

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme Communautaire « Matheysine Tourisme », il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2024, pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées.

Rappel des articulations financières entre l'OTC et la CCM :

- Subvention de fonctionnement fixée annuellement – montant 2024 = 150 000 €
- Subvention de fonctionnement liée au transfert de charges – montant fixé à 94 635 €
- Participation financière complémentaire, développée dans la convention d'objectifs :
 - Animateur des acteurs touristiques réseau-compétences – commercialisation : participation fixée à 15 000 €
 - Mole Il Mayres-Savel : poste accueil & conseiller en séjour : participation fixée à 15 000 €
- Reversement de la taxe de séjour – versement effectué au regard des encaissements du produit – à noter, réfaction de 10% du produit – ce prélèvement est versé au Département de l'Isère

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts, et fixant les participations complémentaires.

Monsieur Arnaud CHATTARD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité (1 NPPV) :

- ➔ **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 €, cent-cinquante mille euros, pour l'exercice 2024 ;
- ➔ **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière complémentaire de 30 000 € destinée aux actions suivantes :
 - animateur des acteurs touristiques réseau-compétences-commercialisation (participation fixée à 15 000 €)
 - Mole II à Mayres-Savel : poste accueil et conseiller en séjour (participation fixée à 15 000 €)
- ➔ **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 1 (fixée par délibération) d'un montant de 34 635 € ;
- ➔ **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 2 (fixée par délibération) d'un montant de 60 000 € ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- ➔ **RAPPELLE** le principe du reversement de la taxe de séjour collectée par la CCM : versement au regard des encaissements du produit avec une réfaction de 10% du produit (ce prélèvement est versé au Département de l'Isère) ;
- ➔ **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention cadre et tous les documents afférents à cette décision.

4.4.13 Ludothèque Jeux Rigole : subvention annuelle

Il est proposé d'attribuer la subvention à la ludothèque Jeux Rigole, d'un montant de 2 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Jeux Rigole sur l'exercice 2024 ;
- ➔ **DIT** que les crédits sont prévus au budget ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4.4.14 SCIC Petite Enfance en Matheysine : contribution

La compétence « petite enfance » est gérée pour le compte de la CCM par la SCIC Petite Enfance de la Matheysine. L'articulation financière entre la CCM et la SCIC est multi-flux : prestations financières CAF PSEJ, PSU, mise à disposition personnel...

Sur un besoin de financement estimé à 300 000 €, il est proposé d'attribuer une aide financière de 200 000 € dans un premier temps.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts, et fixant les participations complémentaires.

L'attribution du montant définitif de la subvention sera proposée lors d'un conseil communautaire ultérieur, et son avenant annuel fixant le montant de la subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle de 2024 à 2027 ;
- ➔ **ATTRIBUE** la subvention de fonctionnement partielle pour l'exercice 2024, à savoir 200 000 € ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention et tout document afférent à cette décision.

4.4.15 Subvention : dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat »

Afin de dynamiser le développement économique sur son territoire, la CCM a délibéré favorablement, en date du 9 avril 2018, pour qu'une enveloppe budgétaire, révisable chaque année, soit mobilisable pour les entreprises en abondement des 2 dispositifs suivants :

- **Dispositif de la Région : « Aide classique – Financer mon investissement commerce et artisanat »**
- Dépenses en investissement éligibles (outils de productions, travaux de second œuvre) comprises entre 10 000 et 30 000 € HT

Il est proposé de fixer l'enveloppe financière à 15 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** l'enveloppe de subventions d'un montant de 15 000 € pour l'année 2024 pour le dispositif « Aide classique – Financer mon investissement commerces & artisanat » ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

5 ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL

Présentation par Dominique LE TRAOU :

5.1 Personnel : emploi non-permanent lié à un accroissement d'activité

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Dans un souci de continuité des services, et compte-tenu des congés estivaux et de l'accroissement de l'activité de certains services, il est proposé au conseil communautaire de créer, pour une durée déterminée pouvant atteindre au maximum six mois, pour les pôles d'activités suivants, les postes de « non-permanents » nécessaires, à savoir :

- Pôle gestion des déchets : à compter du 1^{er} mai 2024 - 2 emplois de « non-permanent » à temps complet (35 heures) d'agent polyvalent, d'agent de déchetterie, sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- Piscine territoriale : à compter du 1^{er} mai 2024 – 1 emploi de « non-permanent » à temps complet (35 heures), sur le grade d'Educateur des APS Principal de 1^{ère} classe ;

- Base nautique du Sautet : sur les mois de juillet et août, 1 emploi non-permanent de surveillant de baignade de la base nautique du Sautet à Corps, dont la durée hebdomadaire de service sera de 35 heures et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les créations d'emplois « non-permanent » tels-que ci-dessus développés pour faire suite à des accroissements saisonniers d'activité ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les contrats de travail inhérents et tous les documents relatifs à cette décision.

6 TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Présentation par Arnaud CHATTARD :

6.1 Petite hôtellerie plein air – étude de faisabilité : demande de subvention

Par délibération n° 84-23 en date du 25 mai 2023, le Conseil communautaire avait acté le plan de financement et les demandes de subventions relatifs au projet « **Etude de faisabilité pour requalifier et dynamiser la petite Hôtellerie de Plein Air en Matheysine** ». **Le plan de financement était ainsi défini :**

Dépenses Etude	40 400 €
Recettes	40 400 €
Département - CPAI 30%	12 120 €
Région – Hébergement 50%	20 200 €
Autofinancement 20%	8 080 €

Cependant, après échanges avec les services de la Région, il est nécessaire de préciser la prise en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes avec un plan de financement « subvention » ainsi développé :

Subventions	36 090 €
Département CPAI	12 120 €
Région - Diversification (Espace Valléen)	23 970 €
Autofinancement (TTC)	11 850 €
TOTAL projet TTC	47 940 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès du Département de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Présentation par Fabien MULYK :

7.1 Stratégie locale agricole du Sud-Isère : convention de partenariat

Contexte :

Depuis 2017, dans le cadre du lancement des appels à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatifs à la mesure 16-72 du Programme Développement rural régional (« Stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel »), les partenaires ci-dessous ont décidé de s'investir ensemble sur la thématique « foncier » peu traitée localement, sous le pilotage du Département.

La première stratégie foncière agricole et forestière en Sud Isère a ainsi été menée, permettant d'initier un travail collaboratif autour d'enjeux communs. Ce partenariat, animé et porté par le Département de l'Isère, comprenait tous les acteurs locaux travaillant sur l'agriculture et la forêt (collectivités, institutionnels, associations...).

Dans la continuité d'un partenariat riche de retours d'expériences et fruit d'une réflexion partagée entre les deux territoires du Sud Isère, une nouvelle convention donne l'opportunité aux collectivités de la Matheysine et du Trièves d'animer conjointement une stratégie adaptée aux enjeux agricoles.

Ainsi, les partenaires souhaitent mettre en œuvre :

- Une stratégie locale de développement agricole
- Des projets de développement qui concourent à dynamiser, protéger et mettre en valeur l'activité agricole avec ses différentes composantes

Les enjeux principaux sont de :

- Favoriser une dynamique de transmission et d'installation favorable au maintien d'une agriculture diversifiée et pérenne,
- Engager l'agriculture vers des approches plus durables, prenant en compte les évolutions climatiques, financières et sociétales actuelles,
- Favoriser les liens entre agriculteurs,
- Favoriser la reterritorialisation de l'alimentation (volet agriculteurs et volet consommateurs et habitants),
- Préserver et valoriser le foncier agricole.

Chacune pour leur territoire de compétence, les Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves :

- Assurent le pilotage du partenariat (animation des COPIL, COTECH, ...),
- Sont co-actrices de la démarche, force de propositions concernant le territoire,
- Participent à la mise en œuvre des projets, peuvent les porter directement, le cas échéant,
- Favorisent le lien avec d'autres programmes territoriaux et politiques contractuelles (ex : PAT, PaiT, Plan Pastoral Territorial, stratégie forestière, ...).

Les signataires de la convention sont :

- La Communauté de Communes de la Matheysine,
- La Communauté de Communes du Trièves,
- Le Département de l'Isère,
- L'association agricole SITADEL,
- La Chambre d'agriculture de l'Isère,
- L'association ADDEAR.

Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par tous les partenaires. Elle est conclue pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être reconduite à la demande des partenaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les obligations de chaque partie ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention, tous les documents relatifs à cette décision, notamment les avenants d'actualisation.

8 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

Présentation par Maryse BARTHELEMI :

8.1 Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

En application de l'article L. 541-10-1 4 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), la prévention et la gestion des déchets des PMCB doivent être assurés par les metteurs sur le marché.

La filière PMCB s'organise en deux catégories :

- La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales ;
- La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales...

Les éco-organismes agréés sont : Ecomaison, Ecominero et Valobat et Valdelia.

L'application de cet article permettra (après la signature des contrats avec les éco-organismes désignés) la prise en charge financière du traitement des déchets issus des PMCB.

La CCM souhaite ainsi conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des PMCB dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027 (cf. rapport de présentation ci-joint).

Il est donc nécessaire :

- De conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et de matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027 ;
- De prendre acte des éco-organismes agréés tel-que précisé ci-dessus ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer un contrat avec les éco-organismes précités

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et de matériaux de construction du bâtiment ;
- **PREND ACTE** des éco-organismes agréés ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le contrat et tous les documents relatifs à cette décision, notamment les avenants d'actualisation.

9 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

10 ECONOMIE & EMPLOI

11 EAU & ASSAINISSEMENT

12 PETITE ENFANCE & ENFANCE-JEUNESSE

13 SPORT

14 CULTURE & PATRIMOINE

15 SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS & GESTION DES ENS

16 RAPPEL : CALENDRIER DES INSTANCES : 1^{ER} SEMESTRE 2024

- **Lundi 29 avril à 17h30 : Conseil communautaire exceptionnel**
- **Lundi 29 avril à 18h30 : Conférence des Maires**
- **Jeudi 30 mai à 18h30 : Conseil communautaire**
- **Jeudi 13 juin à 18h30 : Conférence des Maires**
- **Jeudi 4 juillet à 18h30 : Conseil communautaire**

-- FIN DE SEANCE --

Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 30 mai 2024 à Susville :

Le secrétaire de séance,
Thierry JOUBERT



La Présidente de la CCM,
Coraline SAURAT

